Avis public Ville-Marie Montréal

MESURES SPÉCIALES APPLICABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

DU 9 MARS 2021 AVIS PUBLIC est donné par la présente que la

prochaine séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, prévue le mardi 9 mars 2021, aura lieu comme prévu à compter de 18 h 30, Cependant, le

conseil siégera par visioconférence en cohérence avec les mesures de prévention de la propagation

de la COVID-19. Les citovennes et citovens pourront suivre le déroulement de la séance par webdiffusion, en direct ou en différé, à partir du lien identifié au paragraphe ci-dessous.

Les citovennes et citovens pourront également poser des questions aux élus (maximum de 3 questions sur un même sujet) en transmettant leurs questions par écrit au plus tard le mardi

9 mars 2021 avant 18 h. en utilisant le formulaire disponible sous le lien suivant : https://montreal.ca/ evenements/seance-du-conseil-darrondissement-deville-marie-de-mars-3036

Cette procédure spéciale remplace la période habituelle de questions orales du public. Seules les questions transmises pendant la plage

horaire ci-haut mentionnée seront soumises au conseil d'arrondissement. Pour tout renseignement supplémentaire sur les

mesures spéciales prises en lien avec la pandémie du coronavirus et pour suivre le déroulement de la prochaine séance du conseil d'arrondissement

(https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion.com/), consultez le site web de la Ville : montreal.ca.

Fait à Montréal, le 6 mars 2021

La secrétaire d'arrondissement

Katerine Rowan, avocate Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.gc.ca/villemarie

JDM2319080